

DEFINITION DES LIMITES

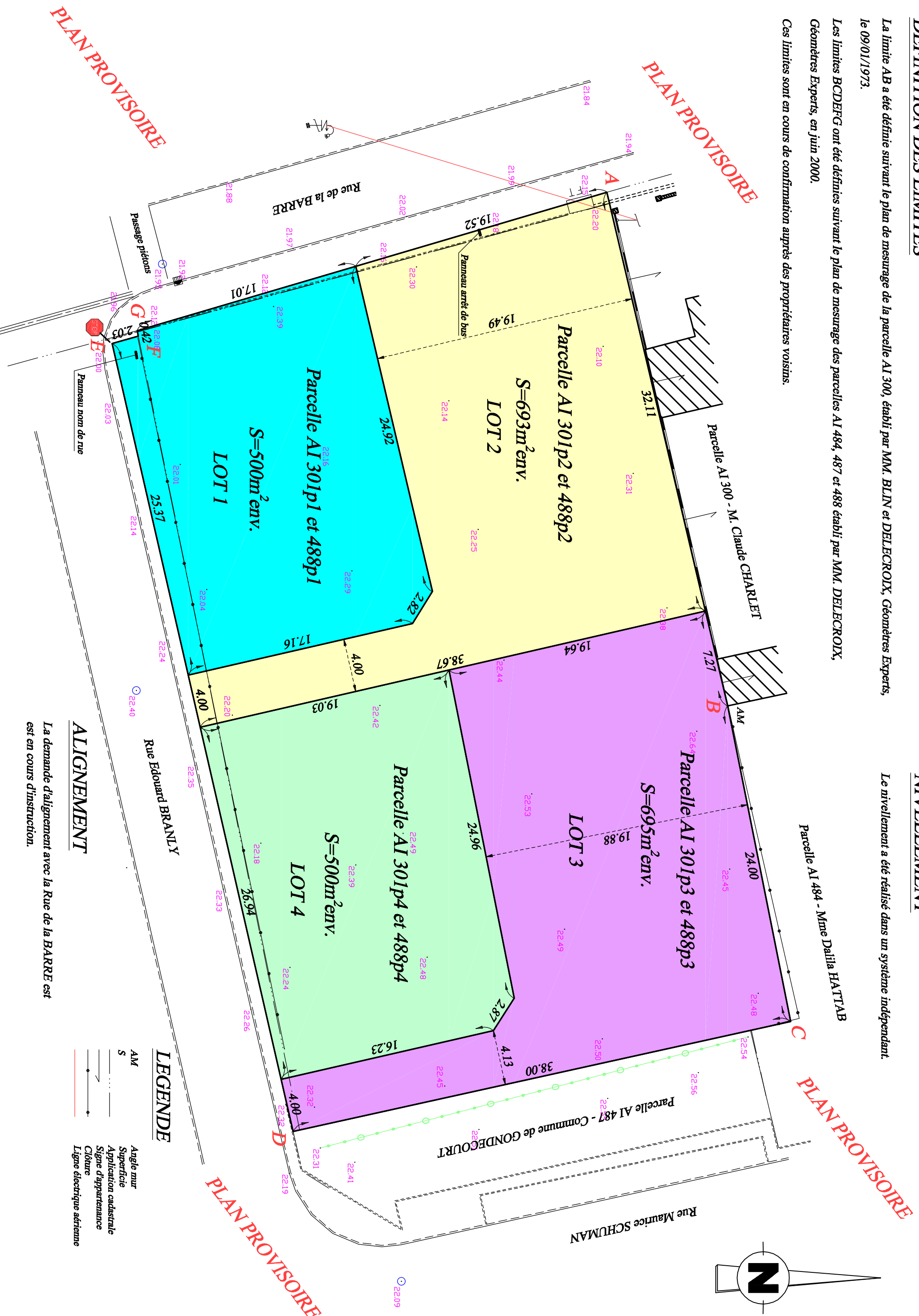
La limite AB a été définie suivant le plan de mesurage de la parcelle AI 300, établi par MM. BLIN et DELECROIX, Géomètres Experts, le 09/01/1973.

Les limites BCDEFG ont été définies suivant le plan de mesurage des parcelles AI 484, 487 et 488 établi par MM. DELECROIX, Géomètres Experts, en juin 2000.

Ces limites sont en cours de confirmation auprès des propriétaires voisins.

NIVELLEMENT

Le nivellement a été réalisé dans un système indépendant.



PLAN PROVISOIRE

PLAN PROVISOIRE

PLAN PROVISOIRE

PLAN PROVISOIRE

- ### LEGENDE
- AM Angle mur
 - S Superficie
 - Application cadastrale
 - Signe d'appartenance
 - Cf. Clôture
 - Ligne électrique aérienne

ALIGNEMENT

La demande d'alignement avec la Rue de la BARRE est est en cours d'instruction.